



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel détaché

Question écrite n° 50577

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois interpelle M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au sujet de la décision de son ministère de supprimer deux postes d'enseignants de la région Nord - Pas-de-Calais mis à disposition du groupement des retraités éducateurs sans frontières (GREF). Cette organisation de solidarité internationale, qui compte, au niveau national 700 adhérents, retraités bénévoles issus pour la majorité de l'éducation nationale, oeuvre pour permettre le droit à l'éducation pour tous. Le financement des activités de cette association est assuré essentiellement par le ministère des affaires étrangères, les collectivités territoriales, en l'occurrence le conseil régional de Nord - Pas-de-Calais, ainsi que des associations partenaires. Cette mesure va affaiblir, de façon conséquente, leurs actions d'alphabétisation des primo-arrivants, et de ce fait mettre un frein au développement de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté. Il lui demande quelles sont ses intentions dans ce domaine afin de donner aux membres de cette association les moyens nécessaires pour assurer toutes leurs missions.

Texte de la réponse

La nécessaire modération de la dépense publique, qui s'est traduite notamment par une diminution du nombre des emplois budgétaires d'enseignants dans le second degré, a conduit le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à préserver les moyens indispensables à la scolarisation des élèves et des étudiants et, de ce fait, à réexaminer au cas par cas le soutien qu'il pouvait accorder au secteur associatif par le moyen des mises à disposition de personnels. En ce qui concerne l'association dite Groupement des retraités éducateurs sans frontière, la prise en compte de l'intérêt que présente son action au regard des objectifs poursuivis par le ministère a finalement conduit, pour l'année scolaire 2004-2005, non pas à la suppression totale, mais au renouvellement d'une seule des deux mises à disposition qui lui étaient auparavant accordées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50577

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8795

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 10023